

## CONSEIL MUNICIPAL SCHNERSHEIM-AVENHEIM-KLEINFRANKENHEIM

Séance du 7 juin 2017

*Présents* : M. HEPP René, Mme BOEHLER Denise, M. STERN Michel, Mme SCHOTTER Eliane, MM. GOETZ Norbert, HECKMANN Vincent, Mme LALOUM-LERF Sophie, MM. LEITZ Olivier, MINNI Dominique, Mmes OTT Marie-Christine, PORT Carole, M. ROECKEL Hervé, Mme ROECKEL Isabelle, M. VELTEN Hubert, Mme VENTRELLA Barbara.

### RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018 : NOMINATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL

M. le maire indique que le prochain recensement de la population se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018.

La préparation de cette enquête démarre dès maintenant par la nomination d'un coordonnateur communal.

Le conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales

VU la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V

VU le décret 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

VU le décret 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Sur rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré,

- Décide de désigner comme coordonnateur communal de l'enquête INSEE 2018 à mener, **Mme Carole BACH**, avec comme suppléante Mme SIMON Valérie.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

### FIXATION DU TARIF DE LA LOCATION D'UN TRACTEUR

M. le maire indique que la Commune ne possédant pas de tracteur, il s'avère nécessaire de fixer le tarif pour la location occasionnelle d'un tracteur à un particulier.

Il propose un montant de 25 € TTC/heure comprenant la location, la main d'œuvre et le carburant.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accepte de montant de 25 € TTC/heure pour la location d'un tracteur ;
- Dit que le paiement se fera sur présentation d'une facture détaillant le nombre d'heures de location.

### VENTE DE DEUX PARCELLES DANS LE LOTISSEMENT « SCHWEMM » A SCHNERSHEIM : ENCAISSEMENT DES CHEQUES

M. le Maire indique que suite à la vente de deux parcelles communales dans le lotissement « Schwemm » à SCHNERSHEIM, il y a lieu d'encaisser les chèques suivants :

- M. et Mme EL MIR Hicham : 1500 €
- M. et Mme SCHRAMM Romain : 360 €

Après délibération, le Conseil Municipal accepte l'encaissement de ces 2 chèques.

## **ENCAISSEMENT CHEQUE GROUPAMA SUITE A UN SINISTRE**

M. le maire indique qu'il y a lieu d'encaisser un chèque d'un montant de 4 408.80 € de GROUPAMA concernant le remboursement d'un sinistre au niveau d'un candélabre.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte l'encaissement de ce chèque.